



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 18 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-091 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DELLE AU MONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé du Maire :

Le Syndicat mixte de production et de distribution de la région nord de Caen (Eau du bassin caennais) a déposé une demande d'ouverture d'une enquête publique pour :

- l'obtention d'une autorisation d'utiliser l'eau des forages de la Delle au Mont pour la consommation humaine ;
- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection, des servitudes afférentes et des travaux nécessaires à l'exploitation et à la protection.
- l'enquête parcellaire pour la détermination des terrains devant faire l'objet des périmètres de protection à établir, et des parcellaires de terrains susceptibles d'être grevés de servitudes d'utilité publique relatives à ces périmètres de protection, sur le territoire des communes de Langrune-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Bernières-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer.

Cette enquête publique se déroule du mercredi 16 novembre au vendredi 16 décembre 2022.

Le dossier est mis à la disposition du public :

- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4268>
- sur support papier en mairies de Langrune-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Bernières-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer.

Le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation sollicitée par Eau du Bassin Caennais.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, émet un avis favorable à cette demande, afin de préserver la ressource et améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

Vote : POUR : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

